



A moins de s'y intéresser on en entend tout de même peu parler dans les médias, et pourtant il est là, et s'impose au fur et à mesure : le **TAFTA**¹. Ce qui semble n'être à la base qu'un accord de libre échange de plus, dans un monde qui a fait de la mondialisation et de l'hyper-consommation le but ultime, est en fait bien plus que ça... c'est l'arme ultime, l'Armageddon du très grand patronat, l'accord qui permettra d'asseoir définitivement la mainmise de l'argent sur le politique et donc sur la démocratie. Quelques explications s'imposent donc.

Le TAFTA veut permettre une homogénéisation des standards de production entre les pays signataires, un nivellement des normes (qui a dit vers le bas ? j'ai entendu dans le fond, on fait du mauvais esprit). Cela a des côtés sympas : on pourra vendre nos fromages aux américains !!! Cela a des côtés anecdotiques et peu dérangeants : la couleur des phares arrière sera la même sur les deux continents, plus besoin de faire des modèles différents. Cela a des côtés un peu plus effrayants : les américains sont peu regardant sur les OGM... du coup nous non plus... déjà cela fait moins sourire. Mais ce n'est que la partie visible de l'iceberg, dans le TAFTA, c'est ce dont on ne parle pas qui est le plus à craindre.

Très en marge des grands journaux télévisés, bien cachés dans la presse écrite, mais au cœur du TAFTA se trouve le **SCI**², nouvelle mouture du projet **RDIE**³ ...
quesako ?

Rien de moins qu'une cour de justice en dehors des Etats sensés juger les litiges entre les investisseurs étrangers et les Etats.

On pourrait penser que cela existait déjà, l'Union Européenne a tout l'arsenal juridique nécessaire pour résoudre ce type de différends... mais non, là c'est mieux car cette cour se place en dehors des Etats. Dit comme cela, déjà, on perçoit qu'il y a anguille sous roche, mais dès que l'on y regarde de plus près, il y a baleine sous caillou.

Pour essayer de faire simple, un investisseur étranger pourra attaquer un Etat s'il se sent lésé par une mesure ou une loi du dit Etat, et demander des réparations auprès de la cour pour l'investissement, réparation payée par

l'Etat, sur ses fonds propres... donc avec nos impôts !!!

Mais l'analyse dans le détail du projet fait froid dans le dos :

- qui pourra saisir cette cour ?

Les entreprises étrangères uniquement,

c'est à sens unique...

- que pourront attaquer les entreprises ?

Toutes les lois d'un Etat qui pourraient être à même de limiter ses profits et de mettre en danger son investissement. Sont dans le collimateur, les lois sociales, les lois sur l'environnement, les lois sur la santé publique. L'ALENA⁴ possède déjà ce type de cour. Elle a permis à un consortium pétrolier d'attaquer l'Etat américain car une loi contre le réchauffement climatique l'empêche de construire un oléoduc !!! Il n'y a pas de limites, et c'est une véritable remise en cause de la valeur des lois démocratiques.

- Qui va juger ?

Des juges indépendants. Dans les faits ils appartiendront au même sérail que les dirigeants des grandes entreprises, et selon le projet, pourraient être rémunérés au jugement !!! Donc plus il y aura de jugements, plus il y aura d'argent en jeu, et pour qu'il y ait beaucoup de jugements il faudra inciter les entreprises à faire des recours. Quoi de mieux pour cela que des jugements en faveur des entreprises !!! Ne croyez pas que c'est une erreur de conception, ce sont les grandes entreprises qui sont derrière ce projet.

- Quels montants les Etats devront payer ?

Les pénalités compenseront les pertes, mais aussi les possibles bénéfices escomptés. La Syrie s'est vu infligée par une cour similaire 905 millions d'euros de pénalités pour une entreprise qui n'en avait investi que 5 !!! C'est donc votre argent de contribuable qui ira directement dans les caisses des grandes entreprises, sans contrepartie. Vous allez financer les actionnaires directement de la main à la main.

Alors vous direz que c'est **un outil de régression sociale sans précédent, le saint graal de l'asservissement de population à la doctrine du glorieux profit, l'ultime déni de la démocratie, car quel décideur osera prendre des mesures courageuses pour changer les choses s'il risque de mettre son pays en faillite !!**

Oui le SCI c'est tout cela !!!

« Aller vite n'est pas un problème, c'est une solution. Nous avons tout à gagner à aller vite. Sinon, nous savons bien qu'il y aura une accumulation de peurs, de menaces, de crispations »

F. HOLLANDE à B. OBAMA, à propos du TAFTA, le 11 février 2014 à WASHINGTON.

Mais on s'arrange pour ne pas intéresser les foules. Encore une fois le monde politique met sur le devant de la scène des détails insignifiants, quand la caste politique ne se met pas elle-même en scène dans toute la profondeur de sa médiocrité, afin de ne pas parler des choses vraiment importantes, ces choses qui se décident dans les couloirs des grandes institutions pour le plus grand intérêt du plus petit nombre.

Face à cela une seule ligne de conduite,

**s'informer,
informer
et agir !!**

- 1) TAFTA :** Trans Atlantic Free Trade agreement ou TTIP - Transatlantic Trade and Investment Partnership ou francophone PTCI - Partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement)
- 2) SCI :** système de cours pour l'investissement,
- 3) RDIE :** Règlement des Différents Investisseurs Etat
- 4) ALENA :** Accord de Libre Echange Nord Américain